



VILLE DE BRAS-PANON

Séance du 06 Décembre 2017

Affaire n°2017 - 098

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE  
TARIF DE LA SURTAXE COMMUNALE**

La Ville de Bras-Panon a confié, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 9 ans, à la société RUNEO la gestion du service public d'eau potable.

Cette concession fait l'objet de l'affaire n°2017-098 du 06 Décembre 2017.

Afin d'équilibrer le budget annexe de l'eau potable, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la surtaxe communale comme suit :

	Tarif TTC actuel	Nouveau tarif TTC
Tranche de 0 à 60 m3	0,23 €	0,20 €
Tranche de 61 à 120 m3	0,26 €	0,23 €
Tranche de 121 à 180 m3	0,35 €	0,37 €
Tranche > à 181 m3	0,37 €	0,39 €

Les travaux de la station de potabilisation débuteront en 2018. Suite à la livraison de ce nouvel ouvrage, les tarifs seront réactualisés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'arrêter comme ci-dessus la surtaxe communale de l'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Maire,

Daniel GONTHIER.